



Nom : _____

Equipe : _____

Date : _____

Charte du club

Entraînement :

L'athlète s'engage à :

- Respecter une certaine discipline et obéir aux instructions de l'entraîneur
- Se montrer respectueux envers le travail de l'entraîneur
- Venir dans le but de s'entraîner dans la bonne humeur mais sérieusement
- Être présent à tous les entraînements et, en cas de force majeure, avertir suffisamment tôt l'entraîneur si empêchement
- Être ponctuel aux entraînements et aux rendez-vous des matchs
- Respecter le matériel et la propreté de la salle ainsi que des vestiaires

L'entraîneur s'engage à :

- Respecter l'athlète
- Être présent et ponctuel à tous les entraînements ou s'assurer que quelqu'un le remplace
- Donner le meilleur de lui-même pour assurer la qualité de l'entraînement, pour amener de la bonne humeur et donner du plaisir à s'entraîner

Vie du club :

Le membre du club s'engage à :

- Avoir avec lui la **photocopie de sa licence** (donnée par l'entraîneur) pour les officiels de table*
- **Participer activement à la vie du club (officiels, arbitres, loto, aide lors de manifestations, etc.)**
- **Honorer ses engagements** c'est à dire être présent, prévenir le responsable en cas de réel empêchement et trouver un remplaçant.
- **Respecter** son entraîneur, ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres ainsi que le public afin de donner une bonne image du club

* Dans le cas contraire les 20CHF de rémunération prévus ne seront pas versés afin de payer une partie de l'amende

Trois conséquences en cas de manquement aux tâches qui te sont incombrées :

1. Suspension pour 1 match (+ lettre aux parents pour les mineurs)*
2. Suspension pour 3 matchs et 2 semaines d'entraînement (+ lettre aux parents pour les mineurs)*
3. Exclusion pour la saison selon gravité du cas (+ lettre aux parents pour les mineurs)*

*Le club se réserve le droit de facturer aux membres le montant total des amendes reçues suite aux manquements des membres peu respectueux des règles établies ci-dessus.

En signant ce document, j'atteste adhérer aux idées du club et accepte les règles du jeu pour le bon déroulement de la saison.

L'entraîneur : _____

L'athlète : _____

Les parents : _____



Nom : _____
Equipe : _____
Date : _____

Cahier des charges de l'entraîneur

L'entraîneur s'engage à :

- Etre présent et ponctuel à tous les entraînements ou s'assurer que quelqu'un le remplace
- Préparer ses entraînements
- S'assurer de la fermeture des armoires pendant les entraînements mais aussi à la fin, du rangement du matériel, du maintien de la propreté de la salle ainsi que des vestiaires et par conséquent, il est le dernier à partir
- Fournir une photocopie de la licence à chaque membre de son équipe
- Avant les matchs, convoquer joueurs, officiels prévu selon la liste et si besoin mini-arbitre
- Payer les officiels et les mini-arbitres avec le montant reçu du club en début de saison
- Etre présent aux commissions techniques ainsi qu'à l'assemblée générale
- Quitter le dernier la salle pour les catégories U10 – U12 – U14 – U16 ou en cas d'empêchement trouver un adulte qui le remplace.
- Informer le comité en cas de problème avec le matériel, armoires ou manque de feuilles de matchs
- Fournir une liste des joueurs au responsable technique afin d'avoir un contrôle régulier des admissions et démissions
- Jouer le rôle d'intermédiaire entre le comité et les joueurs
- Prendre sa voiture pour les déplacements de matchs si nécessaire
- Répondre dans les plus brefs délais aux demandes du responsable compétition afin d'établir le calendrier des matchs
- Assurer les entraînements jusqu'à la fin juin

Le comité s'engage à :

- Soutenir l'entraîneur dans ses décisions
- Mettre à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement des entraînements.
- Verser le salaire à la fin mai avec possibilité d'un avancement au mois de décembre
- Fournir un bus pour les distances de +100 km en simple course ou selon les cas (weekends uniquement)

Les règles du jeu : en cas de manquement aux tâches qui te sont incombées

La première amende due à la responsabilité de l'entraîneur (tel que l'oubli des licences ou carnet d'entraîneur) feront l'objet d'un avertissement. La seconde fois, le comité se réserve le droit de retenir le montant de l'amende sur le dédommagement versé en fin de saison.

En signant ce document, j'atteste adhérer aux idées du club et accepte les règles du jeu pour le bon déroulement de la saison.

L'entraîneur : _____

LE COMITE DU BULLE BASKET